



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 28/05/24

Élections municipales partielles à Mignères

En application du Code électoral, les électeurs de la commune de Mignères sont convoqués le dimanche 8 septembre 2024 pour procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Si les sièges vacants ne sont pas pourvus au premier tour de scrutin, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 15 septembre 2024.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Il se déroulera dans la salle de scrutin habituelle.

La campagne électorale pour le 1er tour sera ouverte le lundi 26 août 2024 à zéro heure et prendra fin le samedi 7 septembre 2024 à zéro heure. En cas de second tour, elle s'ouvrira le lundi 9 septembre à zéro heure et se terminera le samedi 14 septembre à zéro heure.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture, sur rendez-vous, dans les conditions suivantes :

- pour le premier tour de scrutin :
 - du lundi 19 août au mercredi 21 août 2024 de 9 h à 12h30 et de 14 h à 16 h 30,
 - le jeudi 22 août 2024 de 9 h à 12h30 et de 14 h à 18 heures.
- pour le second tour de scrutin :
 - le lundi 9 septembre 2024 de 9 h à 12h30 et de 14 h à 16 h 30,
 - le mardi 10 septembre 2024 de 9 h à 12h30 et de 14 h à 18 heures.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin, soit jusqu'au vendredi 2 août 2024.

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle